

Décision n° 2025/10

Acquisition de la parcelle AH337 rue du 11 Novembre

Le Maire de la commune de Criel-sur-Mer,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- Les délibérations n°2020-05/05 et n°2022-06.22 du Conseil municipal relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire pendant la durée de son mandat,
- Les articles L.210-1, L.213-3, L.300-1, L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme,
- La mise en vente de la parcelle AH337, rue du 11 Novembre à Criel sur Mer, par son propriétaire, et l'accord intervenu avec la commune de Criel sur Mer d'acquérir cette parcelle,

DECIDE

Article 1 : de valider l'acquisition de la parcelle AH337, rue du 11 Novembre à Criel sur Mer, d'une surface de 14 m², pour un montant de 200 € frais d'acte en sus et de l'intégrer au domaine public communal.

Article 2 : La Directrice Générale des Services et le Trésorier public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : la présente décision est transmise au Préfet de Seine-Maritime et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Criel sur Mer, le 15 janvier 2025

Le Maire,
Alain Trouessin

